

**Conseil économique et social décision 2023/321
adoptée 7 juin 2023**

**Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt- troisième
session du Comité d'experts de l'administration**

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la vingt-troisième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 19 avril 2024 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité, établi comme suit :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.
4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n^{os} 16 et 17.
5. Institutions, action climatique et environnement.
6. Principes de gouvernance efficace au service du développement durable.
7. Questions liées au personnel du secteur public.
8. Gestion des finances publiques.
9. Administration en ligne.
10. Renforcement des institutions dans les zones fragiles et touchées par des conflits.
11. Consultation spéciale avec des observateurs.
12. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité.
13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session.

c) Décide qu'il faut continuer de préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.